

Décision n°2019-84 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 de l'EPIDE au comité technique d'établissement de l'EPIDE ;

Vu la décision n°2019-03 portant nomination des membres du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail de l'EPIDE ;

Vu le courrier de la CGT EPIDE en date du 11 octobre 2019 relatif à la désignation des membres du CHSCT pour la CGT.

Décide :

Art. 1^{er}. – Madame Sandra Giacomini est nommée membre titulaire du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail de l'EPIDE en remplacement de Monsieur Xavier Germain.

Consécutivement, la liste des membres du comité s'établit ainsi que suit :

1° au titre de l'administration :

- a) Présidente : Mme Nathalie Hanet ;
- b) Responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Mme Nathalie Boumendil ;

2° au titre des partenaires sociaux :

Pour la CGT :

- a) M. Jean-Marc Détrus, titulaire,
- b) Mme Nadine Sachot, titulaire,
- c) M. Sandra Giacomini, titulaire,
- d) Mme Laurence Dubey, suppléante,
- e) M. Henri-Paul Houssin, suppléant,
- f) Mme Ouarda Mezhoud, suppléante.

Pour l'UNSA-CFDT :

- a) M. Jérôme Duflot, titulaire,
- b) M. Patrick Seiller, titulaire,
- c) M. Philippe Labruyère, titulaire,
- d) M. Hamid Belaggoune, suppléant,
- e) Mme Catherine Skorupinski, suppléante,
- f) M. Benoît Métivier, suppléant.

3° M. Michel Laurence, médecin de prévention ;

4° Mme Stéphanie Herrig, inspecteur santé et sécurité au travail ;

5° M. Jean-Paul Rendu, conseiller de prévention ;

M. Christophe Mondon, conseiller de prévention.

Art. 2. – La décision °2019-03 portant nomination des membres du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail de l'EPIDE est abrogée.

Art. 3. – La Directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



La Directrice générale de l'EPIDE
NATHALIE HANET